

DECRET N° 2024/349 DU 13 AOUT 2024
portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Hôpital
Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- VU le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 2014/023 du 23 janvier 2014 portant création, organisation et fonctionnement de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Madame IDA PENDA Calixte est, à compter de la date de signature du présent décret, nommée Directeur Général Adjoint de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala.

ARTICLE 2 : L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 13 AOUT 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY